



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occ de l'Éducation Nationale

[www.felco-creo.org/](http://www.felco-creo.org/)

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

*Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc*

La Felco est affiliée à la FLAREP ([www.flarep.com/](http://www.flarep.com/)) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan Lespoux  
Maître de conférences en occitan  
Président de la FELCO

Montpellier le 01 décembre 2017

Objet : nombre de postes insuffisant aux concours du CAPES et de l'agrégation.

Madame, Monsieur le Député

Nous vous avons écrit en septembre dernier (<http://www.felco-creo.org/pour-des-postes-en-nombre-suffisant-a-lagregation-la-felco-aux-deputes-4-10-2017/>) à propos des postes au concours de l'agrégation de langues de France – option occitan. Nous remercions ceux d'entre vous qui nous avez répondu et qui êtes intervenus.

Hélas, nos espoirs conjoints viennent se heurter à la réalité brutale des postes parus : 1 seul à l'agrégation et 4 seulement au CAPES (33% de baisse par rapport à 2017). Ces mesures témoignent d'une ignorance – ou d'un mépris - de la réalité de l'espace occitan : 32 départements, dont une bonne part sans aucun professeur du second degré titulaire (Puy-de-Dôme, Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes), ou avec un seul (Cantal, Haute-Loire, Alpes-de-Haute-Provence). Cela alors même que les langues régionales sont désormais inscrites dans le patrimoine national (Art. 75.1 de la Constitution).

Pour ce qui concerne l'agrégation, aucun prétexte, notamment budgétaire, ne peut être donné à l'octroi d'un seul poste : la réalité des inscrits fait qu'ils sont déjà enseignants, affectés sur des postes. Il ne s'agit donc pas de création de ressources nouvelles, il s'agit juste de la possibilité d'une promotion les mettant à égalité avec leurs collègues des autres disciplines.

Il est hors de question pour la FELCO d'accepter la situation. Nous venons de faire part à Monsieur le Ministre de notre déception et de notre colère (voir copie de la lettre sur

notre site : <http://www.felco-creo.org/1-poste-a-lagregation-4-postes-au-capes-doccitan-langue-doc-2018-la-felci-sadresse-au-ministere/> et à la suite).

Nous nous adressons à vous, Madame, Monsieur le Député, pour relayer notre voix, comme nous le faisons systématiquement depuis des décennies auprès de tous les élus (FN exclus).

Nous ne doutons pas de votre soutien. Nous publierons sur notre site l'ensemble des réactions reçues, dont seront informés nos collègues des 32 départements occitans.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre attachement au service public de l'Éducation Nationale.

P/O Yan Lespoux, président de la FELCO,  
MJ Verny, professeur des Universités, cosecrétaire



Annexe : copie de la lettre à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale

Yan Lespoux  
Maître de conférences en occitan  
Président de la FELCO

Montpellier le 30 novembre 2017

À Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le ministre,

C'est avec une certaine surprise mêlée d'une certaine colère que nous avons pris connaissance du nombre de postes ouverts aux concours de l'enseignement du second degré, CAPES et agrégation, pour l'occitan.

La perte de 33% des postes ouverts au CAPES (4 cette année contre 6 l'an dernier) dans un contexte où les enseignants d'occitan manquent et où certains cours sont fermés faute de professeurs alors que des élèves sont inscrits, représente un recul catastrophique qui nous ramène cinq ans en arrière.

L'ouverture d'un seul poste à l'agrégation pour une aire linguistique couvrant une trentaine de départements quand une cinquantaine de candidats sont d'ores et déjà inscrits au concours et que deux universités ont ouvert une formation relève là encore de l'incompréhensible. Et ce d'autant plus que la quasi-totalité des candidats sont des enseignants certifiés qui espèrent bien légitimement pouvoir bénéficier des mêmes possibilités

d'évolution de carrière que leurs collègues des autres matières. C'est-à-dire que ce concours n'engendrerait en fait pas de création de poste, mais seulement une promotion pour les lauréats.

Notre surprise n'est au demeurant pas totale : somme toute, vous n'avez répondu à aucun de nos précédents courriers et de nos demandes de rendez-vous, ce qui constitue une première dans nos relations avec le ministère de l'Éducation nationale depuis trente ans, même du temps où vous étiez directeur général des enseignements scolaires.

Voilà qui annonçait une politique faisant peu de cas de l'enseignement des langues régionales.

Ce mépris, qui n'a même pas le mérite d'être clairement affiché, vis-à-vis de langues et cultures dont la Constitution de la République française rappelle qu'elles appartiennent au patrimoine commun (art. 75.1) est un camouflet qui n'honore pas ceux qui le portent.

Interrogé durant la campagne présidentielle, M. Macron, à qui nous adressons copie de ce courrier, et qui affirme toujours faire ce qu'il dit, expliquait alors qu'il faciliterait, « dès l'école, l'apprentissage des langues et cultures régionales, dont l'intérêt éducatif, linguistique et culturel est reconnu. » Le même M. Macron s'enthousiasmait à Pau le 12 avril dernier sur cette « France plurielle » et « ses belles langues régionales » que, disait-il « je veux reconnaître et que nous reconnaitrons ».

Nous ne pouvons que nous étonner que le ministère de l'Éducation nationale choisisse le chemin inverse.

Nous profitons par ailleurs de la présente, dans ce moment grave pour l'avenir de l'enseignement de l'occitan dans le service public de l'Éducation nationale, pour solliciter de votre part, une nouvelle fois, un rendez-vous qui nous permette de discuter réellement de ce dossier de manière constructive.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Yan LESPOUX, président de la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc